

BURKINA FASO

*Mission Permanente auprès
des Nations Unies*



Unité – Progrès – Justice

SOIXANTE-DIX-NEUVIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

-----0-----0-----
-----0-----

SIXIEME COMMISSION

Point 83 de l'ordre du jour :

**« L'ETAT DE DROIT AUX NIVEAUX NATIONAL
ET INTERNATIONAL »**

DECLARATION DU BURKINA FASO

Prononcée par :

Son Excellence Monsieur Oumarou GANOU
Ambassadeur
Représentant Permanent

New York, le 17 octobre 2024

(Vérifier au prononcé)

Monsieur le Président,

Ma délégation prend note avec satisfaction du rapport A/79/117 du Secrétaire Général intitulé « **Renforcement et coordination de l'action des Nations Unies dans le domaine de l'état de droit** » qui fournit des informations sur les efforts déployés pour promouvoir et renforcer l'état de droit aux niveaux national et international ainsi que sur la coordination de l'assistance des Nations Unies en matière d'état de droit.

Ma délégation souscrit aux déclarations prononcées respectivement par l'Ouganda au nom du Groupe Africain, la République Islamique d'Iran au nom du Mouvement des Non-alignés et l'Autriche au nom du Groupe des amis de l'état de droit et voudrais faire les observations suivantes à titre national.

**Monsieur le Président,
Distingués délégués,**

Le Burkina Faso salue toutes les actions entreprises par les Nations Unies pour promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international. Notre Organisation commune a d'ailleurs pour socle et fondement l'état de droit, qui est indispensable pour la paix et la sécurité dans le monde ainsi que le développement durable. C'est là tout le sens de la déclaration du 24 septembre 2012 de l'Assemblée Générale sur l'état de droit. De même, les efforts déployés ainsi que la coordination de l'assistance des Nations Unies en matière d'état de droit sont à féliciter, et comme l'a souligné le Secrétaire Général dans sa nouvelle vision en la matière, « *l'état de droit constitue un pilier pour la paix* ».

Monsieur le Président,

Les facteurs qui fragilisent les piliers de l'état de droit, aussi bien au niveau national qu'international rendent incertaine l'atteinte de nos Objectifs de Développement Durable. C'est conscient du nexus entre état de droit et développement, que mon pays a toujours considéré l'état de droit comme la pierre angulaire de ses programmes de développement.

Nous rappelons ici qu'il n'existe pas de modèle unique d'état de droit, encore moins de modalités de son renforcement. De ce fait, tout modèle importé, pour espérer des résultats, doit subir de nécessaires pour s'adapter au contexte spécifique et être accepté. De plus, pour être efficace, toute action en faveur de sa promotion et de sa consolidation doit s'appuyer sur des mécanismes endogènes.

Le contexte sécuritaire au Burkina Faso, marqué par les exactions des groupes armés terroristes et leurs corolaires, n'a pas réussi à ébranler nos efforts et notre engagement dans la construction, le renforcement et la promotion de l'état de droit. Au contraire, il constitue le ferment de notre résilience et l'élément déclencheur du sursaut patriotique de notre peuple, dorénavant engagé pour la défense de ses droits fondamentaux.

Cet engagement a permis l'adaptation de notre droit positif au nouveau contexte, afin d'une part, de répondre efficacement aux exigences et d'autre part, de jeter les jalons d'une gouvernance inclusive et d'une refondation de notre nation sur des bases plus endogènes.

Monsieur le Président,

Le Burkina Faso est convaincu que la réalisation de l'état de droit est tributaire de l'effectivité des droits et libertés individuels de chaque citoyen. C'est pourquoi, au fil des années, des efforts ont été consentis au plan national pour renforcer l'indépendance de la justice et faciliter son accès aux plus démunis à travers la mise en place d'un Fonds d'assistance judiciaire.

Le Burkina Faso poursuit ses efforts dans la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux auxquels il a souscrit et dans la coopération avec les mécanismes de promotion et de protection des droits humains.

Il prend également une part active aux processus de négociations intergouvernementales en cours sous les auspices des Nations Unies et au sein d'autres instances, jouant ainsi sa partition dans l'œuvre de codification et de développement progressif du droit international.

Ma délégation salue les efforts poursuivis par les Nations Unies dans la mise en œuvre du programme d'assistance au profit des pays ainsi que la nouvelle vision de l'état de droit avancée par le Secrétaire Général.

Monsieur le Président,

L'effectivité de l'état de droit au plan international requiert aussi une plus grande ouverture des juridictions internationales. Au-delà des répartitions géographiques régionales mécaniques, des actions doivent être entreprises afin que l'équité et la participation soient des principes clés dans les modes de désignation des juges des tribunaux internationaux et des autres acteurs du système judiciaire international.

Pour terminer, ma délégation réaffirme qu'il est primordial qu'ensemble, avec l'appui et la coordination des Nations Unies, nous nous engagions à poursuivre nos efforts pour une amélioration de l'accès à la justice pour tous, et pour le renforcement d'un multilatéralisme respectueux des principes fondamentaux du droit international.

Je vous remercie.